

# Le Journal des Trois-Rivieres.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE.

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS: G. DESILETS & Co

### PARLEMENT FEDERAL

#### CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 18 juin.  
La séance est ouverte à 1 heure.

Sir Hector Langevin dépose une résolution de la commission des chemins de fer recommandant qu'à l'avenir, avant de demander une charte les compagnies soient tenues de déposer leurs cartes et de bien localiser leur ligne. Cela obviendra à de grandes difficultés et aux retards dans la considération des bills concernant les chemins de fer.

Sir Richard Cartwright dit qu'ayant de pouvoir obtenir une charte, les compagnies devraient être tenues de faire un dépôt suffisant qui serait confisqué dans le cas où les travaux ne seraient pas exécutés.

M. Dalton McCarthy propose que le débat soit ajourné à lundi—Agréé.

Sir John Macdonald propose que les affaires du gouvernement aient préséance après les bills privés, lundi prochain.

M. Laurier demande si le gouvernement a de nouvelles mesures à déposer d'ici à la fin de la session.

Sir John Macdonald répond qu'il n'aura que de modestes subventions à demander pour certains chemins de fer.

M. White propose que la chambre se fer en comité pour considérer les résolutions accordant des subventions en terre aux compagnies de navigation du lac Long et rivière Saskatchewan.

La chambre se forme en comité.

Sir Richard Cartwright demande si avant d'accorder des millions d'acres de terre comme subvention, le gouvernement s'assurera que les travaux seront poursuivis de bonne foi.

M. White explique que le gouvernement ne donne pas de terres avant que cinquante milles de chemin soient faits et si cette longueur de chemin ne se complète pas dans douze mois, la subvention est prescrite.

Sir Richard Cartwright dit que la garantie est bonne si seulement le gouvernement voit à ce que la loi soit exécutée.

Mr. Mills dit qu'il voudrait mieux adopter une loi accordant des chartes aux compagnies qui feraient de bonne foi certains travaux. Ce n'est pas un honneur pour le Canada, dit-il de voir des gens qui ont obtenu une charte de chemin de fer aller la vendre à New York.

M. Charlton se plaint que la charte qu'on propose d'accorder à la compagnie de chemin de fer de Medicine Hat est dans l'intérêt des propriétaires de charbonnages.

M. Davin dit que les colons du Nord-Ouest veulent qu'il y ait de la concurrence. A Regina le charbon dur coûte \$13.50 et le charbon mou \$7.50; avec la concurrence ces prix diminueraient beaucoup.

M. Scarth appuie vigoureusement ce projet comme devant être plein de bons résultats pour le Manitoba.

Les résolutions sont adoptées et rédimées en un bill qui est lu pour la première fois.

Le bill accordant un prêt à la compagnie du pont de Fredericton et Saint-Mary est lu pour la troisième fois.

La chambre se forme en comité général pour considérer le bill amendement l'acte concernant l'inspection générale. Ce bill est lu pour la troisième fois.

La chambre se forme également en comité pour considérer la loi qui oblige le gouvernement à adresser une copie des statuts à tous les juges de paix; ce sera un simple "compendium" qui leur sera adressé désormais.

MM. Edgar, Ellis, Davies et autres membres de l'opposition combattent ce changement.

M. Wallace dit qu'il y a 6000 juges greffés dans Ontario et que la plupart sont absolument incompetents.

Plusieurs d'entre eux ne savent même pas lire. Il ajoute que dans son comté pas un juge de paix conservateur n'a été nommé depuis 16 ans.

M. Mercier en arrivant à Québec n'a pas trouvé un seul juge de paix libéral.

M. Chapleau dit que ce n'est pas le temps de discuter la conduite du gouvernement en matière de nominations, on comptait 1700 magistrats dans la province de Québec, 4000 au Nouveau-Brunswick, 4000 à la Nouvelle-Ecosse et 7000 dans Ontario.

Le bill est lu la troisième fois et adopté.

Le bill concernant les améliorations au havre de Québec est aussi adopté.

En réponse à une question qui lui est posée, sir John Macdonald dit que pendant tout son règne la reine Victoria s'est distinguée par l'observation fidèle de ses devoirs. Les députés ne sauraient mieux observer le jour du jubilé qu'en imitant l'exemple de la reine. La chambre siègera en conséquence mardi.

La chambre se forme en comité de subsides et adopte un certain nombre d'articles, puis la séance est ajournée à lundi.

### "La Juiverie"

Est-elle proche, sonnera-t-elle l'heure où les juifs ne seront plus un sujet d'actualité? On peut hésiter à le croire, mais désormais l'espérance est permise. Le mouvement déterminé par le maître livre de M. Drumont s'élargit et s'accélère. Comme il arrive pour les œuvres dans lesquelles un écrivain met toute son âme, la profonde émotion causée, il y a un an est devenu un fait durable. Travaillant pour la vérité et pour la justice, M. Drumont a trouvé le bénéfice réservé aux hommes de sa trempe, à ceux qui n'ambitionnent pas plus les succès vulgaires qu'ils ne redoutent les préjugés des badauds ou la haine des puissants; outre l'éclatante consécration de son talent, il a reçu le gain des dévoués, et des courageux le témoignage d'avoir réellement servi l'objet de sa fièvre passion; il sait que ses coups ne se sont pas égarés dans le vide; il les a entendus, il les a sentis porter. Depuis qu'il a lancé sa France juive, il a vu venir à lui des alliés. Aujourd'hui, il contresigne par une brillante préface une forte et savante brochure due à M. l'abbé de Pascal et qui a ce titre d'une précision et d'une signification particulières: *la Juiverie*.

Le développement du cadre de la France juive était nécessaire: pour justifier la vivacité de son attaque et pour faire comprendre la gravité du péril, il fallait l'accumulation des faits; mais un autre système aussi convient pour continuer l'entreprise: avec les deux volumes de réquisitoire, la brochure arrive pour résumer les chefs d'accusation et en dégager la conclusion philosophique et pratique.

L'exposé que donna M. l'abbé de Pascal des attentats, des dilapidations des menaces de tyrannie juive est saisissant; il mettra dans les esprits des notions nettes et ineffaçables, mais ce n'est pas le principal mérite de cette brochure. L'auteur y établit l'indispensable distinction entre les juifs de la Bible, le peuple prédestiné de la Révélation, et les juifs du Talmud, enfants de l'interprétation rabbinique, arbitraire, rapace, cruelle; il rappelle les événements historiques au milieu desquels s'opéra cette modification de l'esprit et des mœurs antiques; il démontre les falsifications perpétrées dans la nouvelle Synagogue; il oppose la Bible à la "Ghemara." Par ces contrastes, on aperçoit comment la nation si favorisée à l'origine et digne d'une mission sublime a pu changer et déchoir au point d'exister l'hostilité des sociétés civilisées. Les gens qui s'étonnent des condamnations formulées aujourd'hui devant l'opinion contre le juif devraient rechercher d'abord comment il put devenir déicide; c'est en cela que consistent la métamorphose et la perversion; une fois la malédiction encourue, le caractère abaissé et dangereux du juif n'a plus besoin d'être expliqué. C'est le Talmud, substitué à la Bible, qui a formé le second peuple juif, si différent du premier qui avait gardé et transmis la promesse de rédemption.

N. l'abbé de Pascal dit, non pas: *Sus au juif, mais Arrière le juif*. Les remèdes qu'il propose sont dictés par l'esprit de justice régulière autant que par l'idée du salut social. Le plus grand nombre des journaux anti-religieux étant entre les mains des juifs, l'auteur réclame des mesures nouvelles en matière de presse, et il conclut à la juridiction de droit commun pour les délits et pour les crimes commis au moyen de la plume: Y a-t-il deux "morales, dit-il, une pour ceux qui écrivent et une autre pour ceux qui n'écrivent pas? Pourquoi deux poids et deux mesures? L'impuissance avouée de l'autorité à réprimer au nom des lois spéciales actuelles les insupportables outrages amoncés par les journaux est, en effet, un puissant argument en faveur de cette thèse. L'accaparement des valeurs mobilières et, par suite, des propriétés, impose un remède énergique, qui serait selon M. l'abbé Pascal, l'interdiction pour tout étranger de posséder une portion du sol rural du pays et l'assimilation des juifs aux étrangers. Passant à l'examen des lois de finance qui se rapportent si directement aux excès du capitalisme, l'auteur demande la modification du régime des sociétés anonymes et des restrictions aux facilités dont jouit ce système financier. Notons encore le soin et la clarté avec lesquels M. l'abbé de Pascal définit le contrat de société, qui légitime l'intérêt de l'argent et qui diffère absolument du prêt à intérêt, source de l'usure.

M. l'abbé de Pascal ne se dissimule pas que ses déclarations catégoriques heurteront le sentiment de bien des hommes attachés aux principes et aux pratiques dont il soulève; mais il estime, avec raison, qu'on ne renverse les préjugés qu'en les abordant de front.

Il s'acquitte de cette tâche avec toute l'énergie requise. Il est d'autant plus fer-

me dans sa résolution qu'il a pour lui une doctrine complète. S'il est ardent polémiste, il est surtout théologien solide; et en soumettant sa verve aux règles de la plus haute des sciences, il démontre par le fait que la théologie, qui seule embrasse l'homme tout entier, donne seule les notions fondamentales, et que les droits des individus et des sociétés ont d'abord pour sauvegarde les droits de Dieu.

EUGÈNE TAVERNIER.

### L'EXPOSITION DU VATICAN.

On prépare activement dans le palais du Vatican, le local choisi pour l'exposition qui est annoncée à l'occasion du Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife. C'est le *Piazzale della Pigna* (ainsi nommé à cause d'une pomme de pin gigantesque en bronze qu'on y voit), qui a été désigné. Cette partie des jardins du Vatican, qui s'étend derrière la basilique de Saint-Pierre, en face de l'hôtel de la Monnaie. Au centre du *Piazzale della Pigna*, s'élève le monument du Concile que le Saint-Père y a fait placer récemment. Tout autour on dispose les galeries destinées à l'exposition. Ces galeries aboutissent à une vaste salle en face de la bibliothèque et communiquent avec celle-ci: ce sera la salle du trône où le Souverain Pontife viendra inaugurer l'exposition.

Le projet de loi militaire française préoccupe le Saint-Père à cause de l'exemption des séminaristes. Il est bien certain que le refus de l'exemption entraînerait un conflit entre le Vatican et le gouvernement de la République, car Léon XIII considère que le principe d'une exemption nécessaire au recrutement du clergé est une des bases du Concordat.

Le Saint-Père vient d'adresser un nouveau bref au cardinal Gibbons pour autoriser et encourager la fondation d'une Université catholique aux Etats-Unis. Les évêques américains choisiront la ville; éliront les professeurs et rédigeront les programmes et les règlements. "La liberté effrénée de parler et d'écrire passée d'Europe en Amérique, dit en substance le bref, assure la faveur du Saint-Siège à des institutions destinées à nourrir la jeunesse d'une doctrine saine afin qu'elle défende plus tard le dogme catholique."

Le souverain pontife vient de décider d'envoyer quelques missionnaires allemands dans l'Afrique orientale, d'accord avec la Société allemande africaine. Le Pape a créé six nouveaux évêchés et quatre vicariats apostoliques en Australie et Océanie.

Le prince primat de Hongrie, Cardinal Simor fera cadeau au Saint-Père, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la prise de Sa Sainteté, d'un magnifique calice coûtant 200 ducats, véritable chef-d'œuvre d'art exécuté d'après les dessins de l'architecte primatial M. de Liépper. Ce calice portera réunies en relief les armes de Léon XIII, celles de la Hongrie et du prince primat.

### Une invention

Un prêtre millanais, l'abbé Crespi, ancien professeur de physique, ayant trouvé moyen de rendre le carton-cuir aussi dur que le métal, vient de l'utiliser pour la construction d'un orgue très bien conditionné que l'on peut voir à l'église Sainte-Christine de Milan.

Cet orgue a 1,400 tuyaux qui donnent des sons doux, moelleux et d'une justesse parfaite.

Il a été construit par un pauvre menuisier mouleur qui a mis un an à apprendre à travailler le carton cuir.

Le prêtre et l'ouvrier ont pris un brevet pour leur invention.

### AVIS PUBLIC

Toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu le Rvd. Mess. Arthur S. de Carufel, ou qui auraient des réclamations contre la dite succession, sont priées de vouloir bien faire tenir immédiatement au soussigné le montant de ce qu'ils doivent, ou lui expédier leurs réclamations dans le cas où elles seraient créancières de la dite succession.

J. D. S. DE CARUFEL, Ptre.  
Exécuteur testamentaire,  
St-Barnabé, comté de St-Maurice.

### AVIS

Le soussigné a l'honneur d'annoncer, qu'il a ouvert, Rue du Fleuve, No. 82, un bureau de Courtier maritime, Courtier en douane, Agent pour les Certificats au Consulat Américain, etc. Il espère par l'assiduité qu'il apportera aux affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter une part du patronage du public.

EDMOND BLAIS,  
P. O. Boite 624.  
Les Trois-Rivieres, le 16 Avril 1887.

### O. CARIGNAN IMPOPTATEUR No 26 Rue des Forges TROIS-RIVIERES.

Vient justement de recevoir une importation considérable de liqueurs de premier choix consistant en:

BRANDY—"Hennessy" en caisse, "Jules Duret", en fut et en caisse; qualité supérieure.

VINS—"Sherry" de toute espèce provenant des plus célèbres vignobles.

SPECIALITE—Vins de messe, de "Sicile" et de "Taragone". Vins de Porto, Malaga, Madère, Bordeaux en fut et en caisse provenant d'importation directe des meilleurs crus.

CHAMPAGNES (vieux mousseux)—Vins de Champagne Pomery, Piper Heidsieck, Ackermann, Lawrence J. Poirier, Caneaux & fils, en bouteille et demi bouteille.

BIERE et PORTER—Seul agent pour la célèbre Bière et Porter de Labatt, de London Ontario, reconnu comme la meilleure du Canada.

Aussi agent pour la célèbre Huile Astrale de Prairie. Brûle sans fumer ni odeur, pas explosive.

Assortiment complets d'Épicerie de premier choix  
SPECIALITE—Farine à Boulanger, venant directement des meilleurs moulins de Minnesota.

Chs E. Gagnon, L. L. B.  
AVOCAT  
Cote du Boulevard  
Trois-Rivieres.

### AVIS

La Société Beaulry et Godin étant dissoute depuis le 1er février dernier le soussigné annonce au public qu'il continue son commerce de nouveautés, à la même place occupé autrefois par la société.

No 130, Rue Notre-Dame  
L'assortiment sera un complet dans quelques jours, et composé de marchandises toute nouvelle.  
Il espère que le public voudra bien lui donner une part de son patronage.

SPECIALITE.—Tapis et prelates.

JOS. PHIL. GODIN,

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE  
District des Trois-Rivieres.

Trois-Rivieres, le vingt-neufième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-sept.

PRESENT: L'HON. J. B. BOURGEOIS, J. C. S.

No. 290

Dans l'affaire de  
THE BEAVER LUMBER COMPANY,  
Insolvable.

et

L. H. MINEAU ET AL,

Liquidateurs.

Nous soussigné, Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec, résident en la cité des Trois-Rivieres après avoir entendu les liquidateurs par leurs avocats sur leur requête du sept Février courant, examiné la procédure, pièces produites, la preuve et sur le tout avoir délibéré.

Ordonnons par un avis qui sera publié dans la Gazette Officielle de Québec et dans deux papiers-nouvelles publiés dans le District des Trois-Rivieres, les créanciers, contributeurs, actionnaires ou membres de la dite compagnie soient notifiés que le seizième jour de Mars prochain à dix heures du matin, en la chambre d'audience au palais de justice en la cité des Trois-Rivieres la saidite requête demandant que les liquidateurs soient autorisés à retirer à même les biens de la dite compagnie insolvable, telle somme qui sera de l'avis des créanciers et actionnaires de la dite compagnie fixée par cette Cour pour rembourser leurs services comme liquidateurs sera prise en considération.

Et nous ordonnons que le dit avis sera publié comme sus dit au moins huit jours avant la dite assemblée.

(Signé.)

J. B. BOURGEOIS,

J. C. S.

Certifiée pour vraie copie de l'original formant partie des archives de cette Cour par nous soussigné Prototaire dans et pour le District des Trois-Rivieres.

ALFRED DESILETS,

P. C. S.

Trois-Rivieres, 21 Février 1887.

### CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR



175 RUE NOTRE-DAME 175  
Trois-Rivieres.

M. CHAS. DION vient de recevoir un grand assortiment de Tweeds de toutes sortes pour habillements du printemps et d'été.

Ces Tweeds sont importés directement des plus célèbres manufactures Anglaises et Américaines et sont d'un fini remarquable, propre à satisfaire les goûts les plus délicats.

### LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX

— AUSSI —  
Un grand assortiment de chemises blanches et en couleur, corps et caleçons, collets, cravates dans les plus beaux patrons, etc., etc.

Vu l'importation directe de toutes ces marchandises, les prix sont des plus bas et défient toute compétition.

Une Spécialité:—Habits de cérémonies.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Chas. Dion,

Marchand-Tailleur.

Trois-Rivier avril 1887.

### Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES. (Vis-à-vis le Marché.)

— Spécialité: —  
POSE DES DENTS ARTIFICIELLES.  
PLOMBAGE DE TOUTE SORTES.  
EXTRACTION DES DENTS OU RACINES.  
25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande.)  
CHLOROFORME ETHER.

Conditions les plus avantageuses.  
29 décembre 1885

### N. DUFRESNE MARCHAND-EPICIER

Coin des Rues des Forges et Han  
Trois-Rivieres.

Seul agent pour la célèbre farine fabriquée à bondanger

### "WARRIOR"

De Christian Bro. & Co  
MINNEAPOLIS, MINNESOTA.

Vendue en gros et en détail à prix réduits.

### DE PLUS:

Un grand assortiment d'épicerie et de provisions de premier choix:  
Thé, Café, Sucre, Sirop, Melasse, Lard, Graisse, Farine de toute espèce, Son, Grué, &c., &c.

Vins et liqueurs de toutes sortes, Bière et Porter des meilleurs Brasseries de la Puissance.

N. DUFRESNE,  
Coin des Rues des Forges et Han,  
Trois-Rivieres 28 juin 1886.

### TERRES A VENDRE A ST GREGOIRE

Une magnifique terre de 24 arpents de large sur 36 de profondeur, avec maison, granges et toutes dépendances, située dans le rang du village à 25 arpents de l'Eglise de St Grégoire et à 3 arpents de la station des chars.

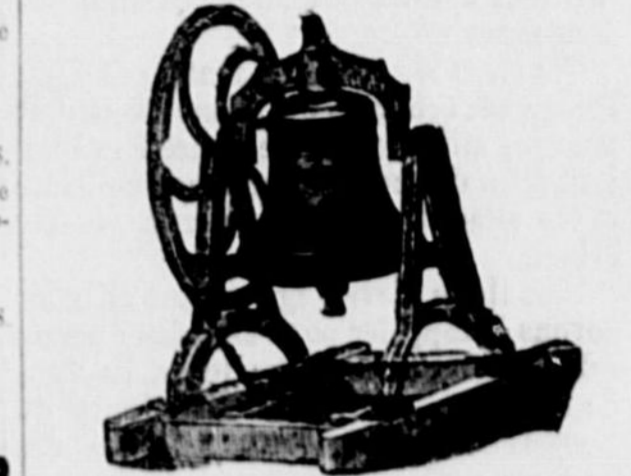
Site très agréable et commode pour les affaires.

Aussi une terre à bois dont partie en culture située à 30 arpents environ de la première.

Pour plus amples informations et pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné.

CAP. JOS. BOURGEOIS,  
Ste Angèle de Laval.

### CHANTELOUP



MONTREAL, P. Q.  
FONDERIE DE CLOCHES  
POUR EGLISES

Seules ou en Carillons avec Montures en fer ou en bois.

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines.  
Fournitures pour intérieur des églises.  
Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes

### PHOTOGRAPHIE

M. Grenier, photographe vient de recevoir un magnifique instrument de la manufacture de J. H. Dallmeier qui lui a coûté \$350.00.

Cet instrument du genre le plus exact et le plus perfectionné qui existe, permet à l'artiste de prendre des photographies depuis carte de visite, jusqu'à 18 x 18 pouces de grandeur. C'est le premier instrument de cet espèce qui existe en cette ville et capable de prendre des photographies de cette grandeur.

Tout en offrant à ses pratiques ses meilleurs remerciements, le soussigné sollicite l'encouragement du public en général et une part raisonnable du patronage.

Il se chargera d'encadrer les photographies sur commande et à bonne conditions. Il fera aussi des portraits en couleur depuis carte de visite jusqu'à 14 x 18 pouces de grandeur. Ces derniers donnent un cadre de 20 x 24 de grandeur ce qui ne s'est pas encore vu aux Trois-Rivieres.

L. GRENIER  
Photographe  
178 Rue Notre-Dame

### AVIS PUBLIC

Le soussigné avertit le public, qu'il ne sera pas responsable des dettes que M. Moïse Décosteau pourra contracter à l'avenir.

ALPHONSE ROULE,  
Ste-Eulalie

17 Janvier 1887.

**LES TROIS-RIVIERES.**



JEUDI 23 JUIN 1887.

**LES ELECTIONS MUNICIPALES**

Dans quelques jours les contribuables de la cité auront de nouveau à choisir leurs représentants au Conseil de Ville pour une nouvelle période.

Cette année encore la grande question qui s'impose à l'attention des électeurs est une question de morale et d'ordre public : la question des licences.

Après l'attitude prise dès l'année dernière par le Conseil au sujet de la restriction des débits de boissons, sur la recommandation des autorités religieuses et de la masse des citoyens, et les heureux résultats qui en ont été la conséquence, le mouvement poussé depuis quelques mois par des gens peu scrupuleux pour amener MM. les échevins à donner carte blanche à l'obtention des licences, clame de nouveau l'action énergique des électeurs aux prochaines élections.

En effet, les partisans de l'augmentation des licences, ne sont pas restés inactifs depuis leur échec devant le Conseil le printemps dernier, et l'on est encore témoin aujourd'hui de la résistance ouverte qu'un de leurs protégés fait aux autorités municipales en profitant des délais de la procédure légale pour vendre de la boisson sans licence, jusqu'à ce que la cour porte jugement sur la validité des règlements de la Corporation.

D'un autre côté, ils cherchent activement à soulever l'opinion contre les échevins qui leur ont été hostiles, et tentent de faire croire aux naïfs que, s'ils ont voté au Conseil contre l'augmentation des licences, c'était pour exercer des vengeances personnelles ou pour d'autres motifs absolument en dehors de l'intérêt public.

Leur but évident est de tromper par ce moyen, un certain nombre d'électeurs et de s'emparer du Conseil pour gérer à leur guise cette question délicate qui tient directement à la morale publique et à l'honneur de tant de familles.

La position prise par la majorité du Conseil contre l'augmentation des licences se justifie par elle-même et devrait réclamer de la part de tous les hommes bien pensants, la plus complète approbation.

Le mal causé par l'abus et la multiplicité des débits de boissons, est devenu la plaie de la société, et à la voix des évêques de toute la Province qui l'ont signalé et ont prescrit à son sujet les remèdes les plus énergiques, les citoyens soucieux de l'avenir de leurs enfants ont commencé partout, de concert avec le clergé, une croisade générale pour en diminuer les effets désastreux. Dans toutes les villes du pays, il s'est formé des associations de tempérance et des ligues pour combattre le fléau de l'ivrognerie, et en bien des endroits les autorités civiles ont donné la main à ce mouvement.

Aux Trois-Rivières, l'établissement de la Ligue contre la fréquentation des Buvettes a été l'un des heureux fruits de cette croisade, et il n'y a pas un citoyen qui osera nier les excellents résultats qu'on en a déjà recueillis. Il est certain, évident que depuis deux ans surtout, l'abus des boissons a extraordinairement diminué dans notre ville.

Ces effets si consolants font à eux seuls l'éloge des échevins qui y ont contribué par leur attitude dans le Conseil et suffisent à les défendre contre la malveillance et les attaques dont ils pourraient être l'objet.

Mais il y a d'avantage encore et nous devons le rappeler pour ne laisser aucun échappatoire à leurs détracteurs. La ligne de conduite suivie par la majorité du Conseil dans le sens de la restriction des licences, a été imposée aux échevins par un document solennel qui est l'expression de la volonté de la masse des citoyens des Trois-Rivières. C'est ce document rédigé sous forme de requête et contenant les signatures de tout ce que notre cité compte de citoyens recommandables, qui a été la première base de la politique suivie depuis 15 mois par le Conseil au sujet des licences; c'est le motif de cette requête qui en a été le programme.

Ce n'est donc pas aux échevins qui ont exécuté ce programme, qui ont refusé d'augmenter le nombre des licences, qu'il faut en chercher les raisons que l'on a pu alléguer, auxquels doivent s'en prendre les avocats et les partisans des buvettes, mais à tous les signataires de cette requête solennelle, aux autorités religieuses et aux pères de familles.

Si la requête était absolument dans l'intérêt de la morale publique, de l'honneur de notre cité et du bien des familles, et qui osera le nier? n'est-ce pas une flagrante malhonnêteté de reprocher à la majorité du Conseil et à chacun des échevins qui la formaient, d'en avoir tenu compte et d'avoir fidèlement exécuté ce qu'elle réclamait?

Nous croyons nécessaire dans le moment de donner de nouveau publicité à cette requête et aux signatures qui l'appuient.

C'est une réponse péremptoire à ceux qui cherchent aujourd'hui à soulever les préjugés contre les échevins qui ont fait leur devoir et que les électeurs bien pensants veulent continuer dans leurs char-

ges pour bénéficier encore de leurs services et en même temps les récompenser de leur conduite honorable.

En lisant les centaines de noms qui couvrent cette requête, on sera peut-être surpris de trouver que plusieurs de ceux qui reprochent en ce moment aux échevins de n'avoir pas augmenté le nombre des licences, sont précisément au nombre des requérants qui faisaient au Conseil l'année dernière, un devoir d'agir comme il l'a fait.

D'un autre côté il n'est pas permis aux électeurs dans la circonstance de fermer les yeux sur les conséquences du mouvement qui se fait en faveur de l'augmentation des licences.

Les faits qu'ils ont devant eux leur donnent la preuve évidente qu'elles seront désastreuses.

Malgré la loi et les règlements en vigueur, malgré la ferme attitude des autorités municipales, les partisans des buvettes ont déjà réussi à établir au milieu de nous un débit de boissons absolument irrégulier et qui échappe à tout contrôle, du moins tant que les tribunaux n'auront pas rendu jugement. Est-ce que cela n'indique pas avec assez d'évidence ce à quoi l'on pourrait s'attendre de leur part, si on leur laissait prendre la haute main dans le Conseil.

Du reste, au bénéfice de qui se fait actuellement l'agitation que l'on constate contre les échevins qui se sont montrés hostiles à l'augmentation des licences, si ce n'est en faveur d'hommes qui donnent dans le moment même, la preuve que l'on a agi sagement en leur refusant le permis de vendre des boissons?

Celui qui se moque ouvertement des lois au point de vendre publiquement sans licence et d'en courir avec hardiesse les conséquences d'un pareil acte, ne donne-t-il pas lui-même la mesure du cas qu'il ferait des règlements même les plus sévères de n'importe quel Conseil de Ville s'il parvenait à obtenir une permission régulière.

Et l'on prétendra que ceux qui agitent en ce moment l'opinion au profit de pareils gens, sont les amis du bon ordre et méritent qu'on leur confie la garde de nos intérêts publics!

Non, il n'est pas permis aux électeurs de se laisser abuser sur ce point et leur devoir est de leur refuser absolument leur concours, dans la circonstance, pour les charges civiques. Le programme que les électeurs doivent imposer à tout candidat aux prochaines élections municipales doit être, comme l'année dernière, un engagement formel de prendre pour ligne de conduite la direction tracée par la requête des citoyens et du clergé en 1886, au sujet des licences. C'est là la première condition que l'on doit exiger.

Pour notre part nous n'appuierons aucune candidature qui n'offrira pas cette condition que les circonstances rendent essentielle et nous invitons tous nos amis à agir de la même manière.

Ceci regarde naturellement les candidatures nouvelles qui pourraient surgir. Quant à MM. les échevins sortant de charge comme MM. P. N. Martel et Th. Bournival qui se sont déjà rendus aux pressantes sollicitations de leurs amis et accepté de nouveau la candidature, leur conduite passée au Conseil est la meilleure et la plus honorable garantie de leur conduite future sur ce point. Chacun de ces messieurs s'est conformé en tous points et fidèlement à la requête du clergé et des citoyens; c'est là, indépendamment des autres nombreux services qu'ils ont rendus, un titre honorable à la confiance des électeurs et nous leur donnons notre plus chaleureux appui.

**LA QUESTION DES LICENCES.**

Voici la requête présentée au Conseil par le Clergé et les citoyens et qui a servi de règle à la majorité des échevins dans la question des licences :

*A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins de la cité des Trois-Rivières*

Messieurs,

Les Soussignés, citoyens de la cité des Trois-Rivières, par leur présente Requête vous exposent :

Que vos pétitionnaires, comme tous les amis de la morale et du bien être de notre population, ont appris avec regret que de grands efforts se font actuellement auprès du Conseil-de-Ville de cette cité, pour faire augmenter le nombre des licences d'auberges pour la vente et le débit des liqueurs enivrantes dont il se fait déjà un si grand abus en cette cité.

Qu'au lieu d'être nécessaire ou utile, cette augmentation des auberges et débits de liqueurs enivrantes serait très dommageable aux meilleurs intérêts et à la prospérité de notre cité dont vos pétitionnaires vous regardent avec confiance comme les fideles et dévoués gardiens.

Que le nombre des hôtels et auberges actuels est amplement suffisant.

Pourquoi vos pétitionnaires, reposant pleine confiance en votre sagesse et votre zèle pour promouvoir le plus grand bien des habitants de cette cité dont vous êtes les mandataires responsables, vous supplient avec toute l'énergie et l'instance possibles, de ne pas accorder, en aucune façon, l'augmentation du nombre actuel des hôtels ou auberges pour la vente des liqueurs enivrantes en cette cité, et, en ce faisant, vous avez bien mérité de vos concitoyens et de vos constituants.

Trois-Rivières, 5 avril 1886.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Chs. Ol. Caron Ptre V.G. Prés. du chap. F. X. Cloutier Ptre chan. Curé. L. Ser. Rheault Ptre chan. Archid. Nap. Caron Ptre Chan. D. Houde Ptre Vic. L. Jos. Jourdain Ptre Vic. Rev. D. Currie B. A. N. D. Rev. John Holmes John H. Jenkins B. A. Priest of the Church of England.

L. U. A. Genest, Robt. C. Blair M. D. N. L. Denoncourt, S. Trenaman, P. Nourrie, Alex. Baptist, Wm. Lanigan, Jas B. Luckeroff, Eug. Balcer, Walter E. Roy, H. Balcer, Franc P. Roy, H. G. Fearon, Alex. M. Relvie Junior, E. F. Panneton, John M. Relvie, D. Dufresne William Wallace, F. E. Pleau, Alex. Houlihan, Joseph Duval, R. W. Williams, L. E. Sarsin, Chs. Louthood, Jos. Harnois, John A. Adams, E. Gérin, Alex. Adams, Célestin Bellemare, James Dickie, G. S. Badaux, J. N. Johnston, A. P. Cressé, Thomas Michelin, Henri Lajoie, Phil. Alarie, Uldoric Pothier, H. N. Boire, Jos. Pothier, L. Lesieur, Louis Daviau, P. B. Dumoulin, Honoré Schunth, Dominie Vallée, Louis Desaulniers, G. A. Fearon, Eugène Brunelle, Pierre Michelin, O. Duval, Joseph Chartré, Alexandre Godin, Joseph Rouette, F. X. Tapin, Arthur Duval, Arthur Dufresne, Pierre Grenier, Napoléon Guillemette, J. V. Genest, David Aubry, Antoine Lincot, J. Narcisse Godin, Louis Beloin, C. P. Gélinas, Octave Mariveau, Louis Pellerin, Antoine Dussault, Isaac Desaulniers, Louis Dussault, Jérémie Savard, Jafet Allard, Adolphe Lamothe, O. Alarie, Napoléon Levasseur, Olivier Alarie, Philippe Rheault, Willy Alarie, Emile Carbonneau, Alex. Alarie, Moise Ducelette, David Gauthier, Joseph Neveu, Joseph Greenwood, L. P. Pleau, Louis Leblanc, Pierre Blais, Arsène Chiquet, Alex. Gélinas, Charles Béland, Arthur Olivier, Toussaint Béland, J. B. Giroux, Adolphe Béland, Armand Dorval, John Hill, Aug. Hamelin, Pierre Girard, Louis Grenier, Photo. Etienne Girard, A. E. Desilets, Dosithe Mongrain, A. J. Gouin, Adolphe Lambert, Adolphe Rasette, Johnny Denis, P. A. Boudreault, Wilfrid Desrocher, S. L. de Lottinville, Lizard Durocher, Nap. Dagueau, Dolphis Balleux, Alphonse Teasdale, Olivier Bellemare, P. V. Aytte, Joseph Balleux, fils, Jos. Olivier, Joseph Balleux, père, Dominique Pleau, F. L. Desaulniers, Bruno Landry, Nap. Panneton, Odilon Panneton, George Dufresne, Louis Dussault, Eusébe Chandonnet, Geo. A. Lisotte, Jules Dumont, J. Baptiste McLeod, Octave Richard, Am. Carpentier, Aug. Marchand, Chs. Lacombe, E. Houle, Am. Bordeleau, Paul Boisvert, Pierre Boisclair, Ernest Boisvert, Joseph Papillon, Fred. Bellefeuille, Louis Massicotte, François Dargis Dosithe Mongrain, Jos. L. Lottinville, Aug. Marcotte, G. E. Badaux, Alex. Brouillet, Richard Parent, Zoel Poirier, Eusébe Morrissette, U. Carignan, L. Desilets, Romuald Vézina, And. Bernaqué, L. O. Ricard, Isaac Jacques, Charles Richer, Hubert Thiffault, Charles Féron, C. Durand, Th. Limburner, Joseph Abran, J. E. Godin, William Abran, Pierre Milette, Pierre Biron, F. Valentine, Ferdinand Veillette, Onésime St-Pierre, S. Nixon, Victor Desmarais, Médard Lemieux, J. M. Desilets, William Paquin, R. D. Ferron, Zéphirin Massicotte, William Ferron, Louis Décoteau, Treflé, Précourt, J. T. Méthot, F. X. Nobert, O. Mongrain, Harry Buckley, François Durand, Charles Lajoie, T. E. Normand, Joseph Renaud, N. Gingras, Daniel Dechaine, P. Benjamin Daviau, Charles Beaudoin, I. G. Barthe, Jos. Bornais, A. J. Tessier, Alexis Pelletier, C. A. Méthot, Onésime Pronovost, D. Collins, Benjamin Beaunier, G. O. Bailey, Alex. Thivierge, Moise Labranche, J. Bourassa, Hercule Girard, I. Falardeau, Et. Falardeau, Jos. Rouette, E. F. Langlois, Charles Pagé, Aimé Godin, Joseph Morrissette, fils, J. N. Godin, Joseph Morrissette, père, Gélas Corbeil, Edouard Abran, Narcisse Corbeil, Joseph Loranger, Marcel Proulx, Joseph Guilbert, Louis Dargis, C. Didier, François Beaudoin, Pierre Latreille, Edmond Blais, A. M. Cooke, F. Bellefeuille, Z. Drouin, Jules Dumont, Octave Dubé, Ph. Bellefeuille, Euchariste Lacroix, Aimé Houde, F. Larivière, Désiré Loranger, J. F. Bellefeuille, Olivier Arel, père, H. Panneton, Olivier Arel, fils, Adrien Gauthier, Joseph Arel, E. Fleury, Joseph Monpas, P. N. Robichon, Chs P. Giroux, P. Desilets, I. Lampron, O. Lambert, Em. Giroux, E. Lambert, Edouard Lacroix, D. Daviau, Ls Boisclair, Edmond Gélinas, Jos. Toupin, Hormidas Filteau, Alphonse Vidal, Xavier Fortin, Joseph Racette, J. A. Gélinas, J. P. Panneton, Adolphe Pagé, Jos. Blouin, J. C. Gélinas, Narcisse Grenier, Hector Lavigne, C. W. Rocheleau, Henry Longval, John Bourgeois, Auguste Gingras, H. Pothier, J. N. Godin, Joseph Giroux, E. Falardeau, Barthélemy Parent, fils, Barthélemy Parent, père Cléophas Viger, Eugène Morrissette, fils Roch Sawyer, Edouard Mercier, Pierre Dupont, Adam Rémillard, Geo. B. Honlston, Téléphore Laferrrière, Henri Bettez, Olivier Laferrrière, père H. B. Vallière, Uldoric Gerin, Cyprien Pelletier, J. B. Latour, Sam. J. Hart, John Morrissette, Michael Boroland, Jos. Girard, Charles Royer, Frédéric Bernard, A. Balcer, Hormidas Poulin, Jos. Dupont, Louis Lachance, Thos. Mercier, A. Beauchemin, T. S. Tourigny, Noé Rémillard, Ls. Ph. Langlois, O. Dumont U. Grenier, Hilaire Gauthier, T. Gauthier, J. H. Ricard, J. Lamothe, P. Bettez, Ed. Brunelle, Trs. Parent, fils A. J. Fortin, Aug. Parent, C. J. N. Teasdale, D. T. Morrissette, Thos. Armstrong, Félix Gauthier, Ph. E. Panneton, Esidord Boulard, E. S.

de Carufel, Benjamin Alarie, Wm. Chagnon, Isaie Gauthier, Lucien Lajoie, Gaspard Beaudry, père J. B. Comeau, Louis Beaudry, fils Moise Masson, Adolphe Desaulniers, François St Hilaire, Honoré Robert, George Alarie, Joseph Giroux, L. P. Jourdain, F. X. Bellefeuille, Charles Dumoulin, Félix Fleury, Ed. Parent, Joseph Aubry, Adolphe Lord, Olivier Dufresne, N. Marchand, Achille Bellefeuille Louis Pothier, Augustin Gagnon, Pierre Cloutier, Alfred Verrette, Ant. Duchaine, Frédéric Houde, J. C. Prince, Lucien Duval, J. E. Méthot, Antoine Mariveau, Wilbrod Giroux, J. P. Mariveau, Antoine St-Pierre, F. X. Duval, Michel Bettez, Hilaire Caron, Alfred Bettez, Maxime Cloutier, Hercule Lacroix, Joseph Chartré, André Beaulieu Thomas Blouin Pantaléon Morrissette, Désiré Germain, Théophile Vermette, M. Germain, Antoine St-Pierre, P. Jos. Matton, Joseph Boisvert, P. L. Hubert, Gédéon Trudel, A. J. Pothier, Francis Ph. Roy, E. Delisle, Napoléon Bernaque, U. Martel, jr. George Lacroix, T. Lemay, Johnny Sincater, Louis Morin Johnny Paquin, James Bailey, Eusébe Aimond, Narcisse Dussault, Joseph Gauthier, Joseph Châteauneuf, Euchariste Paquin, Johnny Abbott, Joseph Bernaquez, Charles Vadeboncoeur, Paschal Patrie J. A. Landry, Henry Stanley, L. A. Horner, Frs. Lacombe, A. Turcotte, Alf. Arcand, L. Faucher, Louis Jacob, M. Honan, Auguste Cadorette, W. C. Pentland, J. Giroux, père C. K. Ogden, Jean Giroux, Chas. Henry Craig, Joseph Giroux, Ed. Ferron, Alex. Précourt E. Cullen Parkin, Rector of Nicolet, Xavier Cadorette, Z. Marchand, Octave Courteau, F. F. Farmer, Rémi Dufresne, J. Godwin, Edouard Ross, Verrette, Octave Girard George Niverville, J. P. Girard, N. Goudresult, H. L. Godin, Louis David Thibodeau, Dosithe Jourdain, Aug. Gélinas, Auguste Bourassa, Th. Cooke, T. Massicotte, J. B. Thivierge, père Baptiste Masse, Jos. Duchaine, Alex. Ross, P. G. Brassard, Louis Lamothes, Aimé Duchaine, Octave Blanchette, Narcisse Lassonde, Narcisse Masse, Prosper Ducharme, Jos. Debien, Hercule Lacroix, François St. Hilaire, Théophile Blouin, Esidore Dugré, Samuel Lessard, G. Guillemette, B. Payé, Dolphice Lacroix, C. Milette, N. Milette, P. Milette, Ed. Duchaine, Camille Lyburner, Louis Dufresne, Omer Lamothe, U. P. Bureau, Eng. Charest, P. Plamondon, fils Phi. Gravel, James Gauthier, Louis Hamel, J. Gonthier.

**Courrier.**

La session est virtuellement terminée. Un bon nombre de députés ont déjà laissé la capitale. La prorogation aura lieu probablement cette après-midi ou demain.

La *Minerve* laisse entendre que l'hon. M. Chapleau n'acceptera pas la charge de Lt-Gouverneur.

La fête du Jubilé de la Reine a été grandiose par tout le Royaume. D'après les dépêches télégraphiques, jamais l'Angleterre n'a été témoin d'une aussi brillante démonstration.

Au nombre des membres de familles royales qui assistaient à la fête à Londres on remarquait le roi de Danemark, le roi de Saxe, le roi des Hellènes, le prince héritier d'Autriche, celui du Portugal, la reine des Belges, le prince George de Grèce, la princesse d'Autriche et le grand duc de Mecklemburg. Tous furent acclamés sur leur passage.

L'on nous informe qu'une puissante compagnie de New-York s'est offerte à construire le pont entre Québec et Lévis. Cette compagnie évalue le coût de la construction de ce pont à \$4,000,000.

On dit que d'ici à quelques jours, le convoi du Pacifique sera en état de faire le trajet de Québec à Montréal et vice-versa en cinq heures.

C'est un gain d'une demi-heure puisque jusqu'ici cette distance ne pouvait être parcourue qu'en cinq heures et demie.

**LE PELERINAGE**

Le pèlerinage fait ces jours derniers à Notre-Dame de Bonsecours à Montréal par les Dames et Demoiselles de cette ville a eu plein succès.

Grâce à l'excellente organisation qui avait prévu aux détails, les pèlerins sont revenus enchantés du voyage. Tous s'accordent à faire les grands éloges de l'exquise courtoisie du Capt. Collet du vapeur *Trois-Rivières* et de son équipage qui se sont multipliés pour leur donner tout le confort désirable.

Pendant tout le voyage, le recueillement des membres du pèlerinage a été un grand sujet d'édification et nul doute que la Providence les aura comblés de faveurs signalées.

On sera heureux d'apprendre que les recettes du pèlerinage destinées à venir en aide aux Rvdes Soeurs de la Providence, suffiront à construire le 1er étage de la chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs qui fera partie du nouvel Hôpital.

Les Rvdes Soeurs ont été très sensibles au zèle et à la générosité dont leur œuvre a été l'objet dans cette nouvelle circonstance et elles en offrent leurs plus sincères remerciements à tous ceux qui y ont contribué.

**LE JUBILE.**

Notre cité a célébré avec le plus de solennité possible la cinquantième de notre Souveraine. Dès le matin la voix du canon annonçait la fête par le salut royal et les drapeaux flottaient sur tous les édifices publics et nombre de résidences privées.

A l'heure indiquée, eut lieu à l'Hôtel-de-Ville l'assemblée convoquée à propos de cette fête.

Son Honneur, le Maire H. G. Malhiot ouvrit l'assemblée et en expliqua le but. Il dit, entre autres remarques appropriées à la circonstance, que c'était sous le règne de cette grande Reine que nous avons été octroyé le régime constitutionnel et rappela avec beaucoup d'effet, les grandes luttes que nous avons eu à subir pour obtenir les privilèges dont nous jouissons.

Il termina en suggérant à l'assemblée de passer des résolutions à propos de ce glorieux anniversaire de Notre Souveraine.

L'assemblée appela ensuite M. P. A. Boudreault, avocat de cette cité, qui fit un bon discours de circonstance.

Il rappela à l'assemblée que l'événement qui nous réunissait était bien remarquable. Que, à l'occasion de ce glorieux anniversaire, au-delà de cent millions de sujets se joignaient à nous pour présenter leurs hommages et leurs félicitations à notre Gracieux Souveraine.

M. Boudreault passa en revue les principaux événements des cinquante dernières années et insista avec beaucoup d'effet sur le caractère pacifique du règne de la Reine Victoria et sur les résultats heureux qui en étaient résultés pour notre jeune pays. Il dit que c'était un des traits distinctifs de la carrière de cette glorieuse Souveraine, de n'avoir régné que par le cœur, au lieu de dominer ses sujets par l'arbitraire et la rigueur comme l'ont fait souvent la plupart des potentats. Cette ère de tranquillité et de paix est un grand titre à notre reconnaissance et nous fait un devoir d'adresser nos félicitations à notre souveraine à propos du mémorable anniversaire que fête aujourd'hui les sujets britanniques.

En terminant M. Boudreault proposa, secondé par M. l'échevin Jos. Godin, qu'une dépêche fut envoyée à la Reine, au nom de la ville, à ce propos, et cette proposition fut adoptée.

De grands préparatifs avaient été faits pour l'illumination du Carré Champlain dans la soirée, mais le mauvais temps a empêché cette démonstration. Néanmoins la musique de l'Union était sur le terrain à l'heure indiquée et a réparé le mieux possible ce contretemps en exécutant les plus jolies morceaux de son repertoire.

**NECROLOGIE**

En la paroisse de Champlain, est décédé le 10 juin, après avoir enduré avec résignation une maladie qui le minait depuis près de 40 ans, Sieur Isaie Carignan, ancien cultivateur, à l'âge de 72 ans et 6 mois. Il laisse pour déplorer sa perte son épouse, 12 enfants, 51 petits enfants et un grand nombre d'amis qui le regretteront longtemps.

Ses funérailles ont eu lieu lundi le 14, à l'église de Champlain, au milieu d'un grand concours de ses concitoyens.

Il n'est plus, il est mort, mais son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Le Rév. M. Villeneuve a chanté le service et c'est M. le curé de la paroisse qui l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure.

Malgré ses infirmités, on remarquait le Rév. Mess. Marcoix, chanoine honoraire, assistant aux funérailles de son ancien ami et priant avec ferveur pour le défunt qui avait toujours été son pénitent depuis son entrée comme curé dans la paroisse.

(Communiqué.)

Prière aux autres journaux de reproduire.

**NOUVELLES LOCALES**

On nous apprend que le pèlerinage des membres des Conférences St. Vincent de Paul aura lieu vers le 15 Juillet prochain à Ste Anne de Beauport.

Ce pèlerinage ne se fera que pour les hommes.

Un second pèlerinage aura lieu dans le mois d'Aout pour les Dames.

Il a fait depuis mardi soir une pluie bienfaisante qui va faire un bien immense aux produits agricoles.

On nous annonce pour le trente juin courant, un grand drame qui doit être donné par un nouveau cercle dramatique formé par des amateurs de cette ville. Ce cercle qui porte le nom de "Cercle Laviolette" s'est assuré le concours de plusieurs acteurs étrangers. On nous promet quelque chose de supérieur.

Espérons que l'on ne sera pas trompé et que ce nouveau cercle saura mériter l'encouragement du public.

La distribution solennelle des prix au Séminaire des Trois-Rivières aura lieu lundi, le 27 du courant. Les membres du clergé et les parents des élèves sont priés d'y assister.

Les Trois-Rivières le 13 juin 1887.

Demandez la Salsepareille d'Ayer et ne vous laissez pas persuader d'en prendre une autre. Vendue par tous les droguistes.

La distribution solennelle des prix aux élèves du Pensionnat des Dames Ursulines de cette ville aura lieu lundi le 27 du courant à 2 hrs. P. M.

Se teindre ou non est simplement une affaire de goût, il est de bon goût de se servir de la Teinture de Buckingham pour les Favoris.

COMMERCÉ LIBRE

La réduction des droits de revenu, et la suppression des timbres de revenu, des médecins de propriétaires, sans aucun doute fait bénéficier grandement les consommateurs tout en favorisant les manufacturiers.

La réduction des droits de revenu, et la suppression des timbres de revenu, des médecins de propriétaires, sans aucun doute fait bénéficier grandement les consommateurs tout en favorisant les manufacturiers.

MARIAGE

Lundi le 20 juin dans l'église de Ste. Anne de Waterbury E. U. M. Come Cossette conduisait à l'autel Delle, Elmira Bernier. La messe du mariage a été très solennelle et rehaussée par le chant et la musique et par la présence des membres de la société des Enfants de Marie.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rvd. Mes. Jones, curé, qui a fait une éloquente allocution de circonstance. Les heureux mariés sont partis pour un voyage au Canada et se rendront à St. Prosper, comté de Champlain.

Nous leur offrons nos meilleurs souhaits de bonheur.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.) and le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou défrisés, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et malsaine. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu.

M. C. P. BRICHER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1887: "L'automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve."

M. W. BOWEN, Propriétaire de McArthur (Ohio) Enquirer, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux."

M. ANGE FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn", Vocaliste Reo-sans, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1887: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de Elm Street, No. 28, Charlestown, Mass., 14 Avril 1887, dit: "Il y a deux ans environ j'ai perdu la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perdues dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai le PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie."

Group — Écoutez une Mère. "PENDANT un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher! Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement, Mrs. EMMA GRENBY, 129 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri."

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les droguistes.

LA CANADIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie.



Capital social . . . . . \$300,000
Dépôt au gouvernement . . . . . 25,000
Bureau : 13 Côte St. Lambert, Montréal
Bons agents demandés.

BUREAU de POSTE

— DE — TROIS-RIVIERES.

6 juin 1887.

Table with columns: MALLS, ARRIVÉE, DÉPART. Rows include: PAR CHEMIN DU PACIFIQUE, Section Ouest (Montreal, Montreal et Ouest, Yamachiche, Maskinongé, Etats-Unis Est et Ouest); Section Est (Québec et Est, Champlain, Batican et Ste-Anne la Pêrle); PAR GRAND TRONC (Etats-Unis (Est), St-Grégoire, Arthabaska et Cantons de l'Est, Nicolet et LaBaie); PAR TRONC (Bécancour, Gentilly, St-Pierre les Receptifs, St-Jean D. C. et la Rivière sud.); St-Maurice et St-Narcisse, St-Etienne, Shawenago, Forc. St-Maurice, Valmont (3 fois par semaine mardi, jeudi, samedi); PAR STEAMBOAT (Ottawa, Montréal, Québec, Sorel, Batican et St-Pierre les Becc.).

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A. M. 6 P. M. et 7.15 P. M. Lettres enregistrées doivent être mallé 15 minutes avant le départ de chaque maille. C. K. OGDEN, M. P.

Trois-Rivieres, 6 Juin 1887.

Canada Province de Québec } COUR DE CIRCUIT District des Trois-Rivieres No. 325 Dosthé Lacourcière, Marchand, de la paroisse de Ste-Genève de Batican, Demandeur, vs. Ovide Massicotte, ci-devant navigateur de la paroisse Ste-Genève de Batican et actuellement de l'endroit appelé West Rutland dans l'état du Vermont l'un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. F. X. GUILLET, Dép. G. C. C. Trois-Rivieres, 7 July 1887.

AVIS PUBLIC

P. M. CONNER

Le popalaire Bijoutier des TroisRivieres

A transporté son magasin en face de son ancienne résidence de l'autre coté de la RUE DU PLATON où il est en mesure de faire des affaires sur une plus grande échelle.

Pour les ventes comme pour l'ouvrage d'orfèvrerie on y trouvera de bas prix et la plus soignée attention.

Son assortiment consiste en montres d'or et d'argent, bijoux plaqués et bijouterie noire; lunettes montées en or ou argent solide ou seulement plaquée et de toute espèce; des cannes et articles de fantaisie français de toute valeur; présents de noces, de fête de naissance de tous les genres et de tous les prix.

Montres, horloges et bijouterie faites sur commandes et réparées à l'établissement. On peut faire dorer, argenter ou graver toute espèce d'orfèvrerie et bijouterie sous le plus court délai.

Le tout respectueusement soumis,

P. M. CONNER,

IMPORTATEUR DE MONTRES, HORLOGES ET BIJOUTERIE, NO. 30 RUE DU PLATON. TROIS-RIVIERES.

Grand Déménagement!

ADOLPHE BALCER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER DE

Chapeaux et de Pelleteries.

Vient de transporter son établissement dans son nouveau magasin

Coin des Rues DES FORGES et NOTRE-DAME.

A raison des dimensions spacieuses de son nouveau magasin, M. BALCER a considérablement augmenté son stock sans pour cela changer ses prix.

Il a actuellement en mains le plus grand assortiment de chapeaux les plus nouveaux, provenant des plus célèbres manufactures.

Françaises, Anglaises et Américaines.

Tous ces chapeaux sont importés directement, et peuvent être vendus en détail au prix du gros.

LE PLUS HAUT PRIX PAYÉ POUR LES PEAUX BRUTES

ADOLPHE BALCER.

Trois-Rivieres, 28 Mars 1887.

SURETE

Graines de Champs, de Jardins et de Fleurs.

Les grains de semence en vente à la PHARMACIE sont choisis avec précaution et toute personne qui en achètera sera certaine d'avoir des graines de première classe.

Les noms de PINAUD, de LEGRAND et de LUBIN sont connus dans le monde entier comme des parfumeurs de première classe et souvent il est difficile de se procurer de leurs véritables extraits pour mouchoir.

Lunettes "DE CONSERVE" de toutes couleurs et LUNETTES et PINCE-NEZ de LAURENCE, de LAZARUS etc., etc.

Si vous êtes taquinés par un RHUME ou TOUX opiniâtre, faites usage du Remède Saint Cyr et vous serez sûrs que vous vous êtes procuré le meilleur remède en vente.

Assortiment très complet de médecines patentées et propriétaires. Brosses à cheveux, à dents, à ongles, à linges etc., etc. PEIGNES, EPONGES, CHAMOIS et SAVONS fins de toilette en grande quantité.

EN GROS ET EN DETAIL. FICERNER & WILLIAMS, PHARMACIENS DIPLOMES

Trois-Rivieres, 17 Mars 1886.

CHARLES ROYER

(Block Dominion) 30 ET 34 RUE DU FLEUVE

Vient de recevoir un assortiment général de Provisions, Epicerie et Liqueurs qu'il vendra à des prix modérés, il espère par son assiduité aux affaires mériter une part du patronage publique et invite tous ses amis à lui faire une visite. Trois-Rivieres, 6 Juin 1887.

Province de Québec, District des Trois-Rivieres } COUR SUPERIEURE Dame Marie Turcotte, épouse de Narcisse Grenier, cultivateur de la paroisse de St-Grégoire le Grand, District des Trois-Rivieres, et d'ancien autorisée à ester en justice. Demanderesse.

vs. Le dit NARCISSE GRENIER, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour. DENONCOURT & HARNOIS, Procès. de la Demanderesse. Trois-Rivieres, 14 Mai 1887.

Employez-vous un docteur quelconque? EMPLOYEZ LE "PAIN KILLER" DE DAVIS. Et vous serez soulagé instantanément. CADE AUX CONTREFAÇONS. 25 Cts. la Bouteille.

PLUS DE PILULES!! Les mamans l'aiment! Les enfants l'aiment! Parce qu'il est agréable au goût. IL GUERIT Les affections du foie, Les désordres Biliaux, La Pileite, la Dyspepsie, La perte d'appétit, La Migraine, La Constipation. COMPAGNIE CANADIENNE CAMPBELL'S COLICURE Compound. Prix, 25c. LA BOUTEILLE.

TOUX, RHUMES, Croup et Consumption GUERIS PAR LE Baume Pulmonaire d'Allen. 25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

NOTICE

IS HEREBY GIVEN that in accordance with the Canada Joint Stock Companies Act 1877 a general meeting of the Shareholders of: "The Laurentide Pulp Company" Limited, will be held in their office at the Grand Mère in the Parish of Ste-Floire County of Champlain at half past one o'clock in the afternoon of Wednesday the thirteenth day of July next for the reception of the Letters Patent, the election of Directors and the organization of the Company generally. Montréal, 21st June 1887.

A ST-GREGOIRE

CHANCE EXCEPTIONNELLE.

A vendre à des conditions faciles d'ici au onze Juillet une terre de 180 arpents contigue au Village avec ou sans les animaux, voitures, instruments de culture, moulin à faucher, râteau à cheval, etc.

Cette terre appartient à M. Lodger Gravel qui par des malheurs financiers qu'il a éprouvés est obligé de vendre avec sacrifice. S'adresser à J. A. POIRIER, Notaire

GRANDE EXCURSION

— AUX — ETATS-UNIS

Une excursion partira de la Pointe Lévis et de Doucets Landing

Et toute autre Station entre QUEBEC ET RICHMOND.

LE 5 JUILLET

Bon pour être de retour le 25 Juillet.

Doucets Landing à Sherbrooke et retour, \$2.00. St-Johnsbury " 4.00. Portland " 6.00. Manchester " 9.00. Boston " 9.00. Procurez-vous vos billets chez S. Trenaman, Trois-Rivieres

PIC-NIC!

Nous désirons avertir les familles quelles trouveront tout ce qu'il faut pour le PIC-NIC à notre Etablissement. Nous venons justement d'ouvrir plusieurs caisses de fines Conserves et Viandes préparés consistant en Conserves de Framboises, Fraises, Pêches, Poires, Ananas, Pommes, Tomates, Etc. Viandes en Botte: Bœuf salé (Corn Beef), Poullet, Dinde, etc. Poisson: Saumon, Homard, Huîtres, Saumon, Etc. Biscuits de toutes sortes. Thé, Cafés, Citrons, Oranges, Cigares, etc. tout ce qu'il faut pour contenter les plus difficiles. Une visite est Sollicitée.

Nous avons le contrôle pour la vente en cette ville des célèbres cigares de J. M. Fortier, Montréal. Achetez la splendide farime "Trois-Rivieres" qui porte notre nom, c'est la meilleure. Les effets sont livrés à domicile GRATIS.

L. T. Cormier.

Aux agents LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE D'AGUILLES CANADIENNES, 46 et 48, rue Front Est, Toronto, offre en vente le meilleur paquet d'aiguilles, le plus gentil, le plus complet et le plus vendable qu'il y ait en Amérique. Envoyez 25 centimes pour un échantillon des nouvelles aiguilles No. 4, enfermées dans un étui en belle peluche. Des détails sont donnés lorsque l'on envoie des timbres-poste pour une réponse. Ne vous plaignez pas si vous êtes sans emploi. Ecrivez à M. Koway, 41 rue Wellington Est, Toronto. Envoyez des timbres pour une réponse. 23 mai 1887.

P. N. MARTEL

AVOCAT BUREAU: RUE DU PLATON

Porte voisine du bureau de télégraphe Great North Western.

M. Martel informe ses clients et amis qu'il a transporté son bureau sur la rue du Platon, dans la bâtisse occupée par le bureau de télégraphe Great North Western. Heures de bureau: de 9 hrs A. M. à 5 hrs P. M.

Vente d'un magnifique Etalon

Agé de six ans, couleur brun foncé, descendant du fameux cheval de M. Bourque, le Jupiter Star, déjà bon trotteur et promettant de donner un TEMPS remarquable. Ce cheval sera vendu par voie de vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de la Pierreville, Samedi le vingt-cinq Juin courant, à dix heures de l'avant midi. Ce cheval est actuellement la propriété de M. le Dr Smith et de M. Siméon Côté, de Pierreville.

